

# Table des matières générale

---

## Région wallonne

<b>1</b>	<b>Taxes et redevances</b>	<b>3</b>
1.	Taxes sur le déversement des eaux usées	3
1.1.	Cadre juridique	3
1.2.	Taxe sur le déversement des eaux usées industrielles	9
1.3.	Taxe sur le déversement des eaux usées domestiques	18
1.4.	Taxe sur les déversements des eaux usées agricoles	21
1.5.	Déclaration, paiement et recouvrement de la taxe	23
1.6.	Adresses utiles	30
2.	Taxation sur les prises d'eau souterraine	31
2.1.	Cadre juridique	31
2.2.	La redevance et la contribution de prélèvement sur les prises d'eau potabilisable	34
2.3.	La contribution de prélèvement sur les prises d'eau souterraine non potabilisable	34
2.4.	Dispositions communes	35
2.5.	Sanctions pénales	43
2.6.	Renseignements utiles	43
3.	Déchets ménagers et déchets non ménagers	45
3.1.	Cadre juridique	45
3.2.	Objectifs poursuivis par le décret de 2007	48
3.3.	Taxation sur la mise en centre d'enfouissement technique (C.E.T.)	48
3.4.	Taxation sur l'incinération de déchets	51
3.5.	Taxation sur la co-incinération de déchets dangereux	53
3.6.	Taxation subsidiaire sur la collecte et la gestion des déchets	55
3.7.	Taxe sur les déchets soumis à une obligation de reprise	56
3.8.	Taxe favorisant la collecte sélective de déchets ménagers	57
3.9.	Taxe subsidiaire sur la détention de déchets	59
3.10.	Taxe sur l'abandon de déchets	61

## TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

---

3.11.	Dispositions communes aux redevables des taxes sur la mise en C.E.T., l'incinération, la co-incinération et la collecte/gestion des déchets	62
3.12.	Dispositions communes	62
3.13.	Adresse	71
4.	Déchets toxiques	72
4.1.	Cadre juridique	72
4.2.	Contenu	73
4.3.	Procédure	73
5.	Importation et exportation de déchets	73
5.1.	Cadre juridique	73
5.2.	Procédure	74
5.3.	Frais de procédure	75
5.4.	Adresses utiles	75
<b>2</b>	<b>Subsides</b>	<b>77</b>
1.	Incitants pour les entreprises	77
1.1.	Introduction	77
1.2.	Les incitants destinés à favoriser la protection de l'environnement	78
1.3.	Les primes pour l'utilisation durable de l'énergie	93
1.4.	La prime aux services de conseil	101
1.5.	Les subventions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie (AMURE)	112
1.6.	La prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire	119
1.7.	Adresses utiles	127
2.	Aides aux provinces et communes	128
2.1.	Introduction	128
2.2.	Actions en matière d'environnement	129
2.3.	Parcs à conteneurs	136
2.4.	Subventions relatives aux actions de prévention, de collectes sélectives et de communication en matière de déchets	139
2.5.	Traitement des déchets ménagers et autres	146
2.6.	Engagement d'un conseiller en environnement	155
2.7.	Sonomètres	159
2.8.	Acquisition d'espaces verts	161
2.9.	Aménagement d'espaces verts	164

## TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

---

2.10.	Gestion de l'eau	167
2.11.	Engagement de conseillers en aménagement du territoire et en environnement	174

## La fiscalité environnementale en Wallonie

Un des piliers de la gestion de l'environnement est actuellement le soutien spécifique d'initiatives favorables à l'environnement couplé au principe «du pollueur payeur».

Cette politique suivie par les autorités se traduit en taxes et en subsides et est d'une importance primordiale pour les entreprises. Ce dossier se veut être un outil de première main en la matière pour vous donner toutes les ficelles des taxes et de subsides au niveau régional en Wallonie en présentant un aperçu des taxes et subsides avec des informations de base : cadre juridique, description réelle de l'instrument, procédures, services concernés, données de contact et annexes (formulaires types), etc.

